

LES DIFFERENTS MODE D'ACCUEIL SUR VOTRE ARRONDISSEMENT

<u>Accueil individuel :</u>	
<i><u>Les assistantes Maternelles agréées</u></i>	<i><u>La garde d'enfant à domicile/ garde partagée</u></i>
Les parents sont employeurs	Les parents sont employeurs
L'accueil se fait au domicile de l'assistante maternelle	La garde se fait au domicile des familles
Pour de plus de renseignements, merci de vous adresser au SAMF (service d'agrément, d'accompagnement des assistants maternels et familiaux) ☎ : 01 53 31 31 20	Pour plus de renseignements, merci de vous adresser : ☎ : 01 42 76 75 00 Fairegarder-monenfant@paris.fr

LES DIFFERENTS MODE D'ACCUEIL SUR VOTRE ARRONDISSEMENT

<u>ACCUEIL COLLECTIF :</u>			
<i><u>Les établissements municipaux</u></i>	<i><u>Les établissements associatifs</u></i>	<i><u>Les établissements privés</u></i>	<i><u>Les établissements inter-entreprises.</u></i>
crèches familiales Multi-accueil Crèches collectives Haltes garderies Jardin d'enfants pédagogique	Crèche familiale Multi-accueil Crèches collectives Haltes garderies	Multi-accueil Micro-crèches	Multi-accueil Micro- crèches
Inscriptions halte-garderie en Mairie. Prendre ensuite rendez-vous auprès de la responsable d'établissement. Admission au-delà de 4 demi-journées : passe en commission crèche	Se renseigner auprès des responsables pour les modalités d'inscriptions.	Inscriptions : Auprès des responsables d'établissements.	Auprès de la RH de votre employeur